



N° 16-29 CONVENTION AVEC LES EPCI POUR LA SIGNALETIQUE DES DECHETERIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 30 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à TIGINIEU JAMEYZIEU, le 12 octobre de l'an deux mille seize sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 60 / Votants : 63

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (5)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (19)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOSCH Jean-Marie est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND réalise les travaux de mise aux normes et d'amélioration des déchèteries, dans le cadre du transfert de la compétence « Collecte et traitement des Ordures ménagères ».

Les travaux par déchèterie et par intercommunalité sont précisés dans le tableau suivant :

EPCI	Déchèterie	Garde-Corps	Signalétique	Total par EPCI
CCVH	Biol	11 562.00 €	4286.00 €	15 848.00 €
CCIC	La Balme les Grottes	12 762.81 €		46 029.24 €
	Optevoz	12 863.75 €	4370.75 €	
	Saint-Romain de Jalionas	11 680.68 €	4351.25 €	
CCCND	Saint-Georges d'E	7532.07 €	4269.75 €	47 460.64 €
	Roche	8011.25 €	3917.25 €	
	Valencin	15543.32 €	8187 €	
CCEL	Saint-Laurent de Mure	11 249.05 €	4717.75 €	43 948.63 €
	Colombier-Saugnieu	10686.44 €	4419.25 €	
	Jons	8349.44 €	4526.7 €	
CAPI	Villefontaine	12 432.94 €		78 675.96 €
	L'Isle d'Abeau	7738.66 €		
	Saint-Quentin	5473.26 €	3388.25 €	
	Satolas-et-Bonce	5928.90 €	3194.25 €	
	Nivolas-Vermelle	15 878.06 €	4645.25 €	
	Ruy Montceau	8738.71 €		
	Châteauvilain	7863.43 €	3394.25 €	

Considérant le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au SMND, des communautés de communes membres, le comité syndical sollicite le versement de la participation des EPCI correspondant au financement des travaux d'installation de garde-corps et de signalétique

Il est proposé au comité syndical de formaliser ces modalités de financement par une convention cadre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré

- SOLLICITE le versement d'une participation aux travaux d'installation des garde-corps et de remise aux normes de la signalétique
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses pièces annexes.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 12 octobre 2016

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

